• (6.20 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre reprendra maintenant les travaux interrompus à six heures.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics a-t-il songé à nous accorder 40 minutes pour souper?

L'hon. M. Starr: D'accord.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, le débat dure depuis assez longtemps déjà et nous ne faisons pas beaucoup de progrès. Pendant l'heure du souper, nous pourrions entendre quelques discours de plus, ce qui nous permettrait de faire avancer le débat. Je crois que nous attendons tous avec impatience l'adoption du bill.

M. Douglas: Je puis donner au ministre l'assurance que nous ferions plus de progrès si nous allions souper au lieu de siéger sans interruption.

M. Winkler: D'accord.

L'hon. M. McIlraith: Non.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX-CONTRIBU-TIONS AUX FRAIS DES SERVICES ASSURÉS DE SOINS MÉDICAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. MacEachen visant à la 2° lecture du bill Nº C-227, autorisant le Canada à contribuer aux frais des services assurés de soins médicaux encourus par les provinces, en conformité de régimes provinciaux d'assurance de soins médicaux, et de l'amendement de M. Rynard.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'avis que nous n'avançons à rien. La question à l'étude est d'importance vitale pour les Canadiens et chaque député voudra peut-être exprimer son opinion. J'estime que nous avons fait beaucoup de progrès dans l'examen de cette importance question.

Je ne vois pas pourquoi nous devrions expédier à la hâte ce débat. Après tout, la mesure n'est pas urgente. Le gouvernement n'entend pas contribuer avant le 1er juillet 1968 aux frais des services médicaux des provinces. Si le gouvernement décidait de modifier le projet de loi pour aider les personnes qui ne bénéficient à l'heure actuelle d'aucun régime provincial de soins médicaux et s'il voulait les rassurer en versant 50 p. 100 des frais des services médicaux destinés aux nécessiteux et aux pauvres, sur-

gens ne peuvent se permettre une assurance, toute cette question deviendrait urgente et nous adopterions cette mesure pour que les gens puissent bénéficier immédiatement de cette protection. Mais ce n'est pas du tout l'intention du gouvernement.

Le gouvernement nous demande d'approuver cette mesure parce qu'il doit se préparer à la mettre en vigueur peut-être après le 1° juillet 1968. Pourquoi se presser? S'agit-il simplement d'adopter ce projet de loi qui autorisera le gouvernement fédéral à contribuer 50 p. 100 des frais d'un régime de soins médicaux appliqués par une province, pour que les libéraux puissent vanter ce régime à travers le pays et que le gouvernement puisse s'en attribuer le mérite?

Que va-t-on faire pour ceux qui à l'heure actuelle ne bénéficient d'aucune protection? Les forcera-t-on à supporter le coût élevé des services médicaux jusqu'en 1968 à cause des tiraillements politiques qui sévissent au sein du cabinet et du caucus et qui divisent le gouvernement? Qui est victime de leurs conflits internes? C'est le peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, j'accuse le gouvernement d'avoir politisé cette très importante question. Il a reporté au 1er juillet 1968 la mise en œuvre de cette mesure sans raison, sauf du point de vue politique, afin de calmer les membres du Cabinet et les députés réunis en «caucus» qui estimaient que la participation financière du gouvernement fédéral causerait de l'inflation. Cette mesure a été prise pour combattre l'inflation actuelle. Même si ce bill est adopté dans sa forme actuelle et permet au gouvernement de participer financièrement à ce régime d'assurance frais médicaux, il n'entrera en vigueur que le 1er juillet 1968.

A mon avis, le gouvernement devrait examiner la position des provinces qui ne peuvent financer un régime d'assurance frais médicaux pour leurs citoyens. On devrait donner à ces provinces un encouragement dès maintenant—non le 1er juillet 1967 ni le 1er juillet 1968, mais dès maintenant-à s'occuper de leurs indigents et de leurs pauvres qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins.

Le premier ministre a dit à maintes reprises que «notre objectif est de mettre en œuvre un régime d'assurance frais médicaux complet le 1er juillet 1967, centenaire du Canada». Tel était le thème de la campagne électorale de novembre dernier. Le premier ministre a promis aux Canadiens un régime d'assurance frais médicaux pour le 1er juillet 1967, disant qu'un gouvernement libéral le tout dans les provinces Maritimes, où les leur donnerait. Il a dit que c'était là une